



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/132

S/16416

15 mars 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 64 et 80 i) de la liste préliminaire*

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE

INTERNATIONALE : ENVIRONNEMENT

CONSEIL DE SECURITE

Trente-neuvième année

Lettre datée du 13 mars 1984, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'un message de
S. Exc. M. Mirza Taheri, Premier Ministre adjoint et Chef de l'Organisation de
protection de l'environnement de la République islamique d'Iran.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message
comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 64 et 80 i) de la liste
préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires,

(Signé) Fereidoun D. KAMALI

* A/39/50.

ANNEXE

Mission permanente de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies
622 Third Avenue
New York, N.Y. 10017

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Le 13 mars 1984

Monsieur le Secrétaire général,

La succession d'attaques sauvages auxquelles se livre le régime baath d'Iraq contre des zones civiles et des personnes innocentes en République islamique d'Iran au cours de la guerre qui lui a été imposée est un fait connu de tous. Le régime iraquien n'a jamais respecté les lois et conventions internationales, pas même les obligations qu'il a lui-même contractées, et a toujours lancé des attaques contre les zones civiles pour se venger des défaites militaires humiliantes qu'il essuie sur les champs de bataille. L'utilisation qu'il a faite récemment d'armes chimiques a non seulement mis en danger la vie humaine et les ressources naturelles, mais constitue en outre une tentative éhontée de polluer l'environnement de la région. Les terribles conséquences d'une pollution de l'environnement sont à imputer aux oppresseurs mondiaux et au régime iraquien prêt à tout. L'Organisation de protection de l'environnement de la République islamique d'Iran attend de toutes les organisations internationales, et du Programme des Nations Unies pour l'environnement en particulier, qu'elles condamnent une mesure aussi barbare et inhumaine et qu'elles inscrivent la question à l'ordre du jour de leurs sessions.

Le Premier Ministre adjoint et
Chef de l'Organisation pour la
protection de l'environnement,

(Signé) Mirza TAHERI